

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 522

présenté par
M. Paul

ARTICLE 36

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Le second alinéa de l'article L. 6416-4 du code de la santé publique est supprimé. ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.